

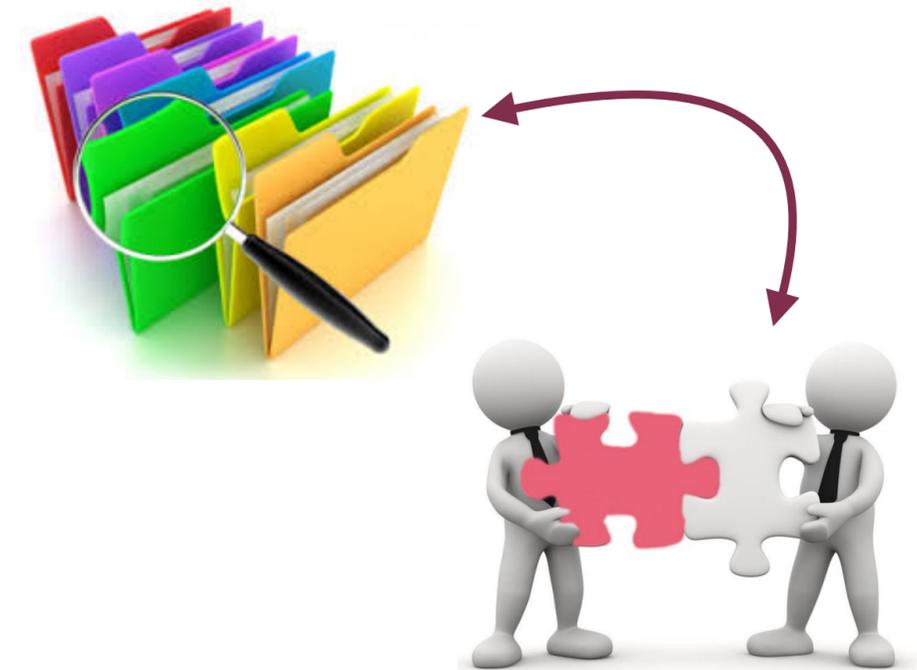
La première campagne de mobilité (exceptionnellement sans postes opérationnels) a eu lieu en plein été. La loi de transformation de la fonction publique excluant les organisations syndicales au sujet de la mobilité, les capistes SNCTA n'ont pu que faire le constat de ce qui était prévisible : une absence de contrôle des données des agents et une défiance des agents non retenus car les résultats ne mentionnent aucune donnée d'ancienneté ou de centre.

Pour aborder au mieux la CDM d'automne, les capistes SNCTA se mobilisent. Beaucoup de choses peuvent être faites pour défendre les intérêts des contrôleurs. Nous pouvons continuer de vous conseiller, de vous orienter, de vous représenter auprès de l'administration mais pour cela il nous faut des données.

Nous encourageons donc tous les contrôleurs à nous informer de leurs futures candidatures. Les capistes SNCTA s'engagent à vérifier l'application des règles en vigueur et à soutenir les intérêts des personnels dans cette mobilité nouveau format.

CALENDRIER PRÉVU PAR SDP/SDRH :

- 2 novembre : publication des AVE
- 30 novembre : fin des candidatures
- 18 décembre : résultats



Pour défendre au mieux les contrôleurs, le SNCTA demande que les organisations syndicales soient associées dans la gestion de la mobilité des contrôleurs.

Nous encourageons tous les postulants à nous informer de leurs candidatures par mail (cap@sncta.fr) pour les représenter auprès de SDRH.